

24 sep 2021 -09:10

## Prolongation ciblée des mesures de soutien économique jusqu'au 31 décembre 2021

Le gouvernement fédéral, réuni en Kern, a décidé de prolonger d'un trimestre et de manière ciblée une partie des mesures de soutien économique corona en vigueur en Belgique. Ces mesures expireront définitivement au 31 décembre 2021.

Les cinq mesures de soutien socio-économiques qui sont prolongées jusqu'au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

1. Le chômage temporaire pour force majeure pour l'ensemble des secteurs
2. Le droit passerelle simple de crise pour l'ensemble des secteurs à partir d'une perte de 65% du chiffre d'affaires
3. Une prime mensuelle de 25 euros pour les bénéficiaires du revenu d'intégration, d'une GRAPA ou d'une ARR
4. Un soutien financier aux opérateurs du rail (personnes et fret)
5. Le maintien du taux de TVA à 6 % sur le gel hydroalcoolique et les masques

Ces 5 mesures de soutien socio-économique ciblées courent sur l'ensemble du 4ème trimestre 2021. Leur coût total est de 90,15 millions d'euros à comparer à un montant total de 987 millions d'euros pour l'ensemble des mesures prises au 3ème trimestre de 2021.

Le gouvernement fédéral s'est également accordé sur le fait qu'il sera définitivement mis un terme à ce paquet de mesures liées au Covid-19 au 1er janvier 2022.

Alexander De Croo, Premier ministre  
Rue de la Loi, 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://premier.be>  
[contact@premier.be](mailto:contact@premier.be)